

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX
FAMILLES**

RAPPORT D'ACTIVITES : AXE PARENTALITE

ANNEE 2017

Comité départemental des Services aux Familles.

Table des matières

1 / Rappel de la feuille de route et bilan de l'activité du comité départemental 2017	
2 / Activités des actions et dispositifs parentalité 2017	
2.1 Animation collective famille	
2.2 Contrat local d'accompagnement à la scolarité	
2.3 Lieux d'accueil enfants parents	
2.4 Mallette des parents et Espaces parents dans les établissements scolaires	
2.5 Médiation familiale	
2.6 Opération ouvrir l'école aux parents	
2.7 Point Conseil Petite Enfance	
2.8 Point info famille	
2.9 Programme de réussite éducative :	
2.10 REAAP :	
2.11 Espace rencontre	
2.12 Maison des adolescents	
2.13 Protection maternelle et infantile au service des familles	
2.14 Aide à domicile :	
3/ Feuille de route 2018	
Annexes	

1 / Rappel de la feuille de route et bilan de l'activité du comité départemental 2017

Installé le 17 décembre 2012, le comité départemental d'accompagnement et de soutien à la parentalité est présidé par le Préfet.

La CAF assure la vice-présidence et l'animation, ses missions principales visent à :

- établir un diagnostic des actions existantes
- développer des actions nouvelles
- coordonner les dispositifs
- évaluer leurs résultats
- rendre plus lisible la politique de soutien à la parentalité.

Le comité départemental d'accompagnement et de soutien à la parentalité prend en compte les orientations stratégiques définies dans le cadre du schéma départemental des services aux familles et assure la déclinaison opérationnelle des axes retenus.

En 2017, la feuille de route a été déclinée en 4 axes

AXE 1:Augmenter et diversifier l'offre d'accueil et l'offre parentalité en réduisant les Inégalités territoriales

Axes poursuivis en 2017	Réalisation 2017
Fiche action 1.6 : Développer les actions du REAAP, notamment dans les territoires moins bien couverts et soutenir toute initiative permettant de renforcer le lien entre parents ou entre parent et enfant (promotion, démarche vers les sites peu couverts..)	Développement sur 5 communes non couvertes précédemment (Andilly, Bessancourt, Louvres, Méry sur Oise, Vémars) et une intercommunalité rurale (CC Vexin centre) .La participation financière de la MSA a permis le soutien d'actions sur 6 communes rurales (Andilly, Champagne sur Oise, Fontenay en Parisis, Louvres, Méry sur Oise, Saint Clair sur Epte) et la communauté de communes Vexin Centre 51 actions parents /enfants sur 129 actions labellisées soit 40% (rappel 2016 :28 /114 soit 25%): ateliers divers, groupes d'expression,...
Fiche action 1.7 : Contribuer au développement des espaces de rencontres sur le département	1 seul porteur d'un espace de rencontre sur le Val-d'Oise sur 4 sites géré par la Sauvegarde du Val d'Oise. Prise en compte du déménagement de l'espace de Sannois vers Argenteuil. Contacts avec une association MARS 95 mais le projet portait sur un autre type de structure et de mesures (visites en présence d'un tiers). Pas de réactivation de l'espace de rencontre ARS 95.
Fiche action 1.8 : Consolider l'offre de médiation familiale (Élargir l'offre d'actions d'accompagnement des situations de séparation en consolidant l'offre de médiation familiale et en accompagnant la mise en place de l'information collective aux parents)	Progression de l'activité de médiation familiale Elaboration d'un projet partenarial d'informations collectives : parents après la séparation : 2 séances fin 2017.

AXE 3:Veiller à la qualité de l'accueil et à la qualité des actions parentalité

Axes poursuivis en 2017	Réalisation 2017
Fiche action 3.3 : S'assurer de l'adéquation avec la Charte départementale des actions labellisées et/ou soutenues sur un plan départemental	Lors de chaque appel à projets et dans chaque comité (appel à projets CLAS, REAAP et médiation familiale et accompagnement des porteurs CLAS)

AXE 4: Améliorer l'information des parents, promouvoir leur participation et leur implication

Axes poursuivis en 2017	Réalisation 2017
Fiche action 4.1 : Promouvoir les actions de soutien à la parentalité auprès des professionnels de la petite enfance (transversalité avec le REAAP la médiation familiale...)	Plusieurs actions REAAP ont été menées à l'initiative de services de la petite enfance. La dernière lettre des parents a porté sur le thème de la place des parents dans les établissements d'accueil des enfants : plusieurs EAJE ont témoigné.
Fiche action 4.4 : Optimiser les vecteurs de communication et d'informations existants et réfléchir à la pertinence de créer de nouveaux supports (Poursuivre la réorganisation de la lettre des parents sous son nouveau format généraliste, préfigurer une nouvelle architecture pour le site Internet parentalité qui s'appuiera sur le site REAAP actuel en articulation avec le site CAF « monenfant.fr »	
Fiche action 4.5 : Créer de nouveaux outils de communication et d'informations pour les parents (support d'information pour les parents : outil généraliste comportant la description des dispositifs et services adaptable localement par communes, quartiers, intercommunalités	Outils de communication spécifiques aux séances d'information collectives (parents après la séparation) 2 séances d'information aux partenaires ont été réalisées en 2017 (évolution de la législation, circuits...)

AXE 5: Améliorer le partage d'informations entre les acteurs et encourager le développement des partenariats pour une action plus coordonnée et un meilleur service aux familles

Axes poursuivis en 2017	Réalisation 2017
Fiche 5.1 : Créer ou optimiser des sites dédiés à l'accueil du jeune enfant et de la parentalité (site Internet parentalité, valdoise.fr et monenfant.fr.)	Mise en ligne du nouveau site Internet PARENTALITE lors de la semaine « être parents, une aventure » en novembre

Fiche 5.4 : Mettre à jour le répertoire des dispositifs élaborés par le comité départemental d'accompagnement à la parentalité et élaborer un répertoire des actions en cohérence avec l'axe 4 portant sur l'information des parents

Mise à jour en 2017 (intégration des PAEJ)

2 / Activités des actions et dispositifs parentalité 2017

2.1 Animation collective familles

62 Centres sociaux agréés en 2017 dont 2 en préfiguration.

60 centres sociaux agréés en animation collective familles.

20 centres sociaux ont reçu un label REAAP et/ ou des financements pour des actions inscrites dans le projet familles.

La mise en œuvre du projet « familles » repose sur une démarche participative réunissant les parents, les enfants, les professionnels du centre social ainsi que d'autres acteurs du territoire. En s'appuyant sur les savoir-faire et les compétences des parents, les actions se développent à la faveur de la dynamique de groupes qu'animent les référents familles.

Par leur position d'acteur du développement social local, les centres sociaux peuvent également contribuer à la mise en cohérence des actions parentalité sur leur territoire et animer des réseaux locaux.

2.2 Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Le comité départemental du CLAS s'est réuni le 4 juillet en préfecture. Il était composé de représentants de l'Etat, de l'Education Nationale et de la CAF.

94 porteurs ont été retenus pour le soutien de 334 groupes. 4 nouveaux acteurs ont positionné des projets : les villes de Beaumont et Mériel, le centre social de Montmagny et le service jeunesse d'Ermont. Les enveloppes attribuées à cette nouvelle campagne 2017/2018 s'élèvent à 752 822 € pour la CAF et 592 940 € pour l'état.

A souligner qu'en 2017, une mise en réseau des coordonnateurs CLAS a été amorcée à l'initiative du comité départemental Parentalité. Les premières rencontres se sont déroulées en septembre et ont réuni 60 participants. La prochaine rencontre est programmée en mars 2018

Les principaux objectifs sont de :

- Renforcer les compétences des acteurs du CLAS (soutien, mutualisation, partage de pratiques inspirantes, partage des constats ...)
- Créer des outils facilitant les pratiques des porteurs (suivi, évaluation, recueil des attentes.)

2.3 Lieux d'accueil enfants parents

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des relations parents-enfants, la Caf anime le réseau des LAEP avec pour objectif de consolider les lieux existants et de professionnaliser les intervenants.

Au 31 décembre 2017

103 LAEP sont ouverts aux familles du département sur 60 communes :

- ❖ 77 LAEP sont gérés par des municipalités,
- ❖ 22 LAEP sont gérés par des associations,
- ❖ 3 LAEP sont gérés par le Conseil départemental,
- ❖ 1 LAEP est géré par la Caf.

- ❖ 6 nouveaux LAEP ont été créés en 2017 (*Eaubonne, Bessancourt, Montigny, Taverny, Aavernes, Magny en vexin*)
- ❖ 2 LAEP n'apparaissent plus dans la liste (*le LAEP associatif de Vémars, le LAEP associatif de l'hôtel social de Pontoise*)

3 ouvertures de nouveaux LAEP sont prévues en 2018 (Bernes sur Oise, Bruyères sur Oise, Beaumont sur Oise)

Le dispositif de formation proposé dans le cadre du réseau comportait :

- ✓ 3 sessions de 4 jours de formation de base à la pratique de l'accueil en LAEP
- ✓ 17 sessions d'1 journée de formation continue (avec une moyenne de 15 participants par session)
- ✓ 2 conférence –débat (ouvertes aussi aux animatrices de RAM) :
 - « la scolarisation des 2/3 ans » avec 88 participants
 - « les écrans et les tous petit » avec 173 participants

Le coût de ce dispositif de professionnalisation des LAEP, financé par la CAF, a été en 2017 de 26600€.

2.4 Mallette des parents et Espaces parents dans les établissements scolaires

A ce jour, il n'y a plus de suivi de la mallette des parents par l'inspection académique de l'éducation nationale. Chaque établissement en Zone d'Education Prioritaire est pourvu de cet outil qui est peut être utilisé par les équipes pédagogiques mais le suivi n'étant plus réalisé, l'utilisation qui en est faite n'est pas connue. Aujourd'hui la cartographie de la mallette des parents ne semble plus être pertinente dans l'analyse de la couverture territoriale.

En revanche, la circulaire du 8 juillet 2013 demande à tous les établissements de mettre en place un « espace parents » avec pour objectif de renforcer la présence et l'implication des parents au sein des établissements.

Cet espace parents est un lieu principalement dédié aux rencontres individuelles et collectives, et doit faciliter la participation des familles, les échanges et la convivialité. Les rencontres doivent y être organisées dans le respect des valeurs de la République et notamment des principes de neutralité et de laïcité.

Les relations avec les familles sont un axe de travail important des équipes pédagogiques qui développent les temps de rencontre avec les familles, tant dans le 1^{er} que dans le 2nd degré.

Projection 2018 : Développer ces dispositifs dans les établissements et accompagner les équipes dans la prise en main et la mise en place

2.5 Médiation familiale

L'activité de l'année 2017 est en progression pour 3 services dont 2 ont demandé une augmentation de 0.25 ETP de leurs équivalents temps plein conventionnés en juillet du fait de l'activité enregistrée au premier semestre 2017

Des services se sont structurés pour mieux absorber la demande des familles et les orientations du tribunal de grande instance dans le cadre des invitations préalables à l'audience des JAF.

Afin de mener une expérimentation sur 3 ans, le protocole sur la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire a été signé entre le TGI de Pontoise et les services de médiation familiale en associant la Caf du Val d'Oise. L'objectif poursuivi par le législateur est de permettre aux justiciables de trouver eux-mêmes la solution à leur conflit sans recourir au juge, la saisine du JAF étant réservée aux cas les plus complexes.

L'activité 2017 dépasse les objectifs fixés pour chaque service tant en nombre de mesures qu'en nombre de séances de médiation alors que le nombre d'équivalent temps plein réel est de 6.30.

Plus de 31 % de mesures réalisées par rapport aux résultats attendus.

Nbre ETP financés	Nbre ETP réels	Nbre de mesures réalisées	Nbre total d'entretiens conduits
6.75	6.3	640	3148

L'augmentation des moyens humains est cependant insuffisante pour faire face au surcroît d'activités constatée en raison de la limite des financements complémentaires à la Prestation de Services Caf, pour couvrir la totalité des frais de fonctionnement

2.6 Opération ouvrir l'école aux parents

14 groupes prévus à la rentrée 2017, répartis sur 12 établissements.

Sur l'année 2016-2017, on a pu observer une baisse du nombre d'atelier (11 ateliers répartis sur 6 communes) mais une hausse du nombre de parents reçus car les ateliers étaient plus remplis (25 parents en moyenne). Le nombre de groupes et d'implantation répondent aux besoins identifiés sur un territoire en respectant l'enveloppe budgétaire

L'Opération Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration est toujours suivie et accompagnée au niveau départemental. Le dispositif répond aux besoins identifiés par le chef d'établissement. Le nombre de groupes doit obligatoirement s'inscrire dans l'enveloppe budgétaire académique.

Un audit national a été réalisé par le Ministère de l'Intérieur. Dans le Val d'Oise, la circulaire est respectée dans sa globalité et ses spécificités, les objectifs sont donc bien atteints. Ce sont les familles des enfants du 1^{er} degré qui sont le plus touchées par ce dispositif. Pour qu'un groupe existe il faut 12-13 parents.

2.7 Point Conseil Petite Enfance

Fin 2017, 21 PCPE sont en activité (Arnouville, Beauchamp, Courdimanche, Communauté de communes Vexin Centre, Deuil-La-Barre, Domont, Eaubonne, Eragny, Fosses, Franconville, Garges-les-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Jouy-Le-Moutier, Louvres, Osny, Pierrelaye, Sannois). En 2017, 3 PCPE ont été créés (Communauté de communes Vexin Val de Seine, Ermont, Montmagny).

12 % des familles conviées ont participé à une séance collective (673 participants, 217 rendez-vous).

Il est à noter la réalisation de 2 vidéos, financées dans le cadre de ce dispositif : PCPE de Jouy-le-Moutier (présentation de tous les modes d'accueil de la ville) et la Communauté de communes Vexin Val de Seine (parcours d'une mère de jeune enfant qui découvre localement les missions/lieux de réception PMI, structure collective, accueil individuel chez une Assistante Maternelle agréée, prestations versées par la CAF. Cette vidéo est consultable sur le site internet de la Communauté de communes Vexin Val de Seine.

En mars, la première rencontre départementale des acteurs ville, PMI et CAF a réuni 50 référents qui animent un PCPE ou contribuent à sa mise en place. Les participants des six tables rondes ont complété des fiches dédiées à la présentation des actions locales, aux attentes des acteurs et au calendrier des réunions. Lors de la restitution orale, les acteurs ont émis le souhait d'initier des projets communs (optimisation des modalités d'invitation et de diffusion de l'information) afin de faciliter la participation du public invité.

En décembre, un courrier a été adressé aux Maires les informant du non renouvellement de la subvention Aide au Développement Social (financement des PCPE en fin de convention), effectif en janvier 2018.

2.8 Point info famille

Le soutien au PIF départemental de l'UDAF 95 a été poursuivi aux bénéfices des familles valdoisiennes. 112 contacts ont été enregistrés pour l'année 2017 principalement par téléphone, quelquefois par courriel. La durée de l'entretien téléphonique varié de 5 à 30 minutes en fonction des problématiques rencontrées. L'activité du Pif de notre Udaf demeure stable depuis deux ans.

Le domaine de la consommation (27 demandes) reste l'un des secteurs phares, suivi par les questions relatives à la tutelle (21 demandes), le surendettement (20 demandes) et le logement (17 demandes). La

médiation familiale et les questions relatives au droit sont en légère hausse par rapport à l'an passé. Le Pif départemental s'efforce de diriger les usagers vers les organismes les plus susceptibles de répondre à leurs difficultés.

Aucune autre activité des PIF n'est enregistrée en 2017

2.9 Programme de réussite éducative :

En 2017, la préfecture a porté son action sur l'accompagnement des équipes des programmes de réussite éducative (PRE) en direction de 2 chantiers :

- la mise en place d'un groupe de réflexion sur l'évaluation des programmes et de son impact sur les bénéficiaires,
- et la création d'un groupe de travail sur la réalisation d'un outil de communication, un guide de vulgarisation des PRE qui sortira en mars 2018.

Les principaux partenaires de la réussite éducative, l'Education nationale, la CAF, Conseil départemental, Pôle de ressources et le CGET se sont joints à cette réflexion.

S'agissant de l'évaluation, elle montre la complémentarité des actions du PRE en lien avec l'Education nationale, tant son rôle se situe dans la mise en adéquation des attentes et de la compréhension des codes de l'école et du travail sur les préalables à la réussite scolaire.

C'est un dispositif innovant qui organise des articulations et qui propose des solutions aux problématiques sociales les plus importantes. Il agit sur toutes les dimensions nécessaires à l'engagement scolaire de l'enfant et sur ces compétences. On constate qu'il a un effet important sur les plus petits (2 à 5 ans), notamment dans le développement du langage et de la communication.

2.10 Le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement du Val d'Oise (REAAP)

La campagne REAAP 2017 s'est déroulée du 1^{er} décembre 2016 au 23 janvier 2017.

72 porteurs de projet ont présenté **152 actions** pour l'obtention de label et financement. 129 ont été retenues et 119 ont obtenu des financements. La demande de subventions totale s'élevait à **269 586 €**. Les porteurs sont essentiellement des associations à dimension départementale, régionale (16) ou locales (30). 22 communes (dont 2 PRE) et 1 communauté de communes ont déposé des demandes ainsi que 2 CCAS. La CAF 95 porte un projet via le centre social de Lochères.

	Porteurs de projet	Demandes de labels	Actions labellisées	% Actions labellisées	Actions financées	% Actions financées / actions labellisées	% Actions financées / demande de labels
2016	65	133	114	86 %	98	86 %	74 %
2017	72	152	129	85 %	119	92 %	78 %

En 2017, la MSA a attribué une dotation budgétaire au REAAP 95 pour soutenir des actions sur des territoires moins pourvus.

Le volet animation est confié partiellement à la fédération départementale des centres sociaux .Il se rattache plus globalement à la dynamique développée dans le cadre du comité départemental d'accompagnement et de soutien à la parentalité du schéma départemental des services aux familles.

En 2017, le volet « animation » a été soutenu à hauteur de 60 000 € et le volet « actions » à hauteur de 137 526 € (cofinancement du Conseil départemental, de la MSA et de la CAF).

REAAP 2017	Actions	Animation	Total
CAF	99 000 €	50 000 €	147 000 €
Conseil départemental	29 976 €	10 000 €	39 976 €
MSA	8 550 €		8 550 €
	137 526 €	60 000 €	197 526 €

Les actions 2017 se caractérisent par une plus grande diversité des porteurs : petites associations de parents, structures d'accueil du jeune enfant, association d'aide à domicile, services municipaux non attachés à un centre social... probablement l'effet du forum 2016 qui a facilité une appropriation plus étendue des dispositifs.

Les actions mobilisant les parents avec leurs enfants se développent et représentent 45% des actions financées. En 2017, ces actions sont essentiellement composées d'ateliers partagés (39) : éveil, artistiques, massage, jardinage..., et de groupes de parole ou d'expression type café débat, théâtre forum (15 dont 4 sur la thématique de l'école).

Les actions portant sur des activités partagées entre parents et enfants ont donc fait l'objet d'une attention particulière de la part du comité départemental qui a soutenu leur développement. Des ateliers de réflexion sur ce thème seront proposés lors des réunions territoriales de janvier 2018.

2.11 Espace rencontre

Baisse de l'activité et réorganisation du service pour plus de fluidité entre la demande et la prise en charge.

- 174 situations suivies
- 215 enfants rencontrés au moins une fois
- 852 actes réalisés dont
- 219 entretiens individuels
- 264 rencontres accompagnées et 324 rencontres non accompagnées
- 45 passage de bras et sorties

2.12 Maison des adolescents

En 2017, aucun contact n'a été établi avec les 2 maisons implantées sur le Val d'Oise (Gonesse et Pontoise). Ce point sera à travailler en 2018.

2.13 Protection maternelle et infantile au service des familles (Elodie Mairet /Conseil Départemental)

16551 enfants ont été vus en consultation de puériculture par les infirmières puéricultrices avec au total 42884 consultations, ce qui donne une moyenne de 2.5 rdv par enfant.

Les consultations de puéricultures sont réalisées par les infirmières puéricultrices dans les centres de PMI. Elles font partie des moyens mis à disposition des parents pour venir échanger avec les professionnelles sur la santé de leur enfant mais aussi son développement psycho moteur , l'éducatif et la socialisation . Elles peuvent être suivies de visite à domicile.

2.14 Aide à domicile :

Cette aide a pour objectif de soutenir temporairement les familles d'un ou plusieurs enfants à surmonter des difficultés ponctuelles par l'intervention de professionnels qualifiés au domicile des familles.

Ces prestations sont apportées par des associations agréées et conventionnées avec la CAF du Val d'Oise. Elles emploient des techniciennes d'intervention sociale et familiale et des auxiliaires de vie.

La CAF finance 4 associations :

- Famille et Cité (A ce jour, cette association est toujours en redressement judiciaire)
- Aide familiale à domicile (AFAD)
- Aide aux mères et aux familles à domicile (AMF)
- Aide familiale populaire Cergy (AFP)

En 2017, 75 129 heures d'intervention ont bénéficié à 1370 familles.